

INSERTIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 6 heures du soir, 10, Rue Maciel.
De 8 à 10 heures du soir rue 25 de Mayo 58.

Toute la correspondance devra être dirigée au Directeur.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

Téléphone «La Cooperativa» N° 339

Imprimé en les Talleres de El Soto

COURRIER FRANCO-ORIENTAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: J. G. Boron Dubard — Rédaction et Administration: 43, rue Maciel.

ABONNEMENTS

	Montevideo	Campagne
Un mois	\$ 1 00	1 20
Trois mois	3 00	3 50
Six mois	5 50	6 50
Un an	10 00	10 50
Numéro du jour	\$ 0 01	
n° ancien	n° 10	

Les abonnements partent du premier et du quinze de chaque mois.

Les rétroactions pour semestres et années ne sont que sur souscriptions payées d'avance.

Le Travail des Prisons

Une très intéressante question s'est brochée sur la discussion du budget de la justice, dans une séance de la Chambre des députés, à Paris, le mois dernier.

Il s'agit de la main-d'œuvre pénitentiaire. C'est un fait reconnu que la main-d'œuvre pénale fait une désastreuse concurrence à la production de l'ouvrier libre. Ce que l'on appelle «le travail des prisons» se présente au consommateur dans des conditions de bon marché qui font des prisons, et c'est un singulier exemple qui est ainsi donné, permettant que l'honnête artisan puisse de la sollicitude accordée aux pensionnaires des maisons centrales.

On a beau être pénétré de généreuses idées de rédemption, on ne peut tout de même accepter que les coquins passent avant les braves gens et que ceux-ci soient réduits à la portion congrue pour permettre de constituer un petit magot au profit de ceux-là.

La question a donc été posée à la Chambre, et le commissaire du gouvernement y a répondu comme tout bon commissaire du gouvernement peut et doit répondre.

Les frais généraux dans les prisons, a-t-il dit, sont plus élevés que dans l'industrie libre, et le jour où l'on appliquerait dans les prisons le même régime d'ouvriers libres, on supprimerait la main-d'œuvre pénale.

Sur ce, le compte-rendu de la séance a noté «applaudissements», et l'on a passé à d'autres questions.

En bien! ces applaudissements ne nous paraissent pas très mérités et nous regrettons que l'esprit de réforme qui anime la multitude de nos «bonheurs», n'ait pas trouvé là l'occasion de s'exercer.

Nous ne sommes pas certes partisans de ce *labeur* de nos voisins d'outre-Manche, imposant aux condamnés un travail aussi improductif qu'abusant et exaspérant; mais nous souhaiterions tout de même que notre main-d'œuvre pénale ne s'alimentât pas aux mêmes ressources qu'il s'alimente le travail de l'honnête artisan, mettant ainsi ces deux genres de production en une concurrence qui froisse tous sentiments de justice.

L'homme qui a commis délit ou crime a contracté une dette vis-à-vis de la société, dette pour le règlement de laquelle les lois ont armé la justice. C'est précisément pour cela que la société doit tenir le condamné éloigné de la table commune, ne lui imposant que des charges d'ordre spécial, ne touchant pas à ce qui appartient au domaine courant.

L'idée même n'a jamais été sincèrement exprimée qui préside à la détermination de ce que doit produire la main-d'œuvre pénale; et c'est grand dommage, car on aurait vu une fois pour toutes ce qu'en vaut l'aune.

Cette idée, la voici. Le condamné coûte cher et le budget pénal s'allège de ce qu'il y apporte les industriels auxquels on livre l'entreprise du travail des prisons. Mais l'économie est-elle ici? Ne repose-t-elle pas au contraire sur un principe inique? Ce que l'on rattache d'un côté, ne le perd-on pas de l'autre, et dans des conditions vraiment déplorable, puisque pour rattacher les frais de nourriture d'un condamné et lui assurer un infime pécule à l'expiration de sa peine, on sacrifie les moyens d'existence du brave artisan, le forçant à travailler au rabais, s'il veut lutter contre la production pénale!

La vérité est qu'il y a en cela une grave erreur contre laquelle il faut réagir. Le travail des prisons ne doit toucher qu'aux choses de la pénalité confection et de si infime rendement que l'on ne puisse pas penser que d'autres que des condamnés y réussissent à trouver des ressources. Il est bien naturel, puisque ces gens se sont placés au ban de la société, qu'on ne les fasse pas travailler dans la part indispensable aux autres.

Le travail des prisons ne peut donc être chose morale qu'à condition que cela ne consacre pas le principe immoral des intérêts des dignes sacrifiés à ceux des indignes.

Nous aurions bien aimé voir affirmer ce principe en consécration de la discussion soulevée à propos de la main-d'œuvre pénitentiaire. Mais on est si pressé à la Chambre qu'il a paru beaucoup plus simple de tenir pour dûment acquiescé la déclaration de non possession du commissaire du gouvernement.

Il faudra pourtant qu'on revienne sur cette très importante question.

Profil contemporains

M. le Ministre

Paris, 27 mars 98.

— M. le ministre des affaires étrangères... Supposez des braves gens invités par hasard à une cérémonie officielle et entendant l'huissier à chaise annoncer d'une voix noble l'entrée de ce haut personnage, de ce sphinx, qui, lui, le secret, lui tourneront la tête avec une curiosité étonnante.

En ajustant des morceaux d'histoire avec des lectures de journaux et des portraits des musées, ils se sont formé une image de ce que doit être un ministre des affaires étrangères; ils ont dans l'esprit un schéma; il leur est difficile d'admettre que la réalité ne se conforme point à ce type idéal. Ces braves gens lisent des colonnes de croûtes, que la nature, en formant certains individus, avait l'idée préconçue de ne faire des diplomates. En effet, rudes moustache de M. de Bismarck n'a pas eu la vertu de changer la face du monde diplomatique; si les invités de l'Élysée jettent un coup d'œil dans le salon des ambassadeurs, un jour de bal, ils en rapporteront la conviction que leur idéal préconçu était raisonnable, qu'il y a vraiment certains favoris créés par le destin pour voler ou découper le sourire du secret; certains ne découvrent tout exprès pour flirter la Question d'Orient, — certaines immobilités rigides qui étaient prédestinées à cacher toutes les émotions de l'âme au cours d'une confidence délicate... Le bon public n'est pas bien

sur que les diplomates ne continuent pas à porter le jupon dans l'intimité et à s'offrir une prise de tabac avant toute conversation sérieuse.

Il n'en ressemble moins à M. (Gabriel) Hanotaux, le ministre des affaires étrangères que l'Académie s'honorait hier de recevoir dans sa glorieuse phalange, rien, dis-je, ne ressemble moins à l'homme très moderne qui, du quai d'Orsay dirige notre politique extérieure que ce portrait d'une convention démodée.

Je me souviens d'avoir autrefois voyagé en Corse dans la suite de M. Carnot. Les habitants de Corte refusaient d'admettre que le président de la République française fût ce monsieur, si simple dans son habit noir, qu'ils avaient vu passer en calèche, assis à côté d'un personnage en uniforme et très droit. Ils ne pouvaient se former l'idée d'un président sans galons et sans plumes. De même, bien que le cinématographe et les «panoramas» aient répandu à profusion l'image de M. Hanotaux, je suis sûr que l'étonnement persiste chez beaucoup de badauds, quand après l'annonce solennelle de l'huissier à chaise, ils voient entrer cet homme svelte et fin, très jeune de taille et d'allures, un peu sec dans ses mouvements, aussi éloigné de la calérierie que de la morgue diplomatique, et qui, tout pénétré de décision et d'intelligence, donne surtout l'impression d'un homme qui a le goût du commandement et la volonté d'être obéi.

Je sais que M. Hanotaux va de temps en temps à la chasse; j'ignore si cela est pour le plaisir particulier qu'elle donne à ses fidèles ou simplement pour faire de l'exercice au grand air. Mais, inexplicablement, par ses gestes, par ses poses, par ses regards, cependant voilés d'un briolet, par sa fermeté d'aplomb, il me donne la sensation d'un tireur de pistolet. Sûrement, il en a le tempérament, — sinon la pratique, — et aussi le fléau et la décision et les mouvements sobres très précis.

On dirait qu'il met une coquette — elle est leu — à dissiper autour de lui ce mystère où tant de ses petits et de ses gros confrères s'enveloppent, comme dans leur dignité professionnelle.

Je lui ai entendu dire, l'autre jour, au fumoir, chez des amis communs:

— Cela me diverte quand je lis dans les journaux, en belle place, là où tout d'abord va la curiosité du lecteur:

«Hier, M. le ministre des affaires étrangères a tenu son cercle diplomatique...» Je reçois toujours, le lendemain, des visites de spécialistes. Ils me demandent: «En bien! quelles nouvelles?» Ces gens-là sont intelligents, voire très Parisiens, cependant, ils persistent à croire que les diplomates s'assoient régulièrement autour d'un tapis vert pour jouer entre eux les destinées du monde. Ils ne me croient pas quand je leur dis: «Nous sommes simplement et simplement réunis des nouvelles de nos santés. Chacun a raconté la forme qu'avait prise pour lui l'influence».

Nous voilà bien loin du diplomate en jupon et en tabatière, voire du personnage classique qui élargit par d'amples favoris l'énigme de son sourire.

M. Hanotaux veut que sa netteté de conception et de décision ne soient un mystère pour personne. Sur qu'il est d'avoir renseigné l'adversaire des confidences et l'opinion publique, il repousse tout le charlatanisme de secret qui sert à d'autres pour doper la galerie et souvent eux-mêmes.

M. Hanotaux ne parle jamais du fardeau du pouvoir; on ne lui voit jamais ensevelir dans ses mains son front très bombé, avec la mimique d'accumulation d'un homme qui sentirait peser sur ses épaules le poids de responsabilités écrasantes. Il est gai, même gaulois. Il est alerte; il a du loisir pour travailler à son *histoire de Richelieu*, du loisir pour bonifier le long des quais, — du loisir pour fréquenter ses amis. Il est presque aussi content d'avoir été reçu, même à l'Académie, que d'avoir été nommé à la présidence de la Société des Amis des livres. Il fait de faire partie des quarante immortels. Mais nous parlera avec beaucoup plus de chaleur d'un livre unique qu'il possède dans sa bibliothèque, — l'exemplaire d'*Attila* offert par l'empereur à Mme de Maintenon — que du beau discours que lui-même vient de prononcer à l'Académie.

M. Hanotaux est un Monsieur le Ministre qui n'a pas l'air d'un Monsieur le Ministre. C'est un type excellent du Français de la bonne lignée au XIXe siècle, un de ces sujets comme en produisent seules les races et les civilisations très anciennes: un homme d'action qui s'est formé à l'école de la tradition.

Hughes le Roux.

La petite mer de Berro

On nous écrit de Martignes, le 27 janvier: Quelques jours avant la clôture de la session extraordinaire de 1897, M. Turrel a obtenu la mise à l'ordre du jour de la Chambre du projet de loi relatif au canal de Marseille au Rhône.

Mais, en attendant, nous ne saurions résister au désir de dire un mot de l'opinion émise par un écrivain militaire de talent, M. Ardouin-Dametz, au sujet de l'étang de Berro qu'il qualifie de petite mer de Berro, dans un volume qui vient de paraître, il y a quelques jours à peine, chez les éditeurs Berger-Levrault sous le titre de *Provence maritime*.

Nous devons dire tout d'abord que M. Ardouin-Dametz n'envisage la question qu'au point de vue militaire, attendant que le côté commercial fait l'objet du projet de loi dont le ministre des travaux publics a saisi la Chambre des députés. Voici comment s'exprime l'écrivain dont il s'agit qui depuis plusieurs années a accumulé les éléments de son livre: «La mer de Berro est assez vaste assez profonde pour abriter toute notre flotte commerciale de la Méditerranée tous nos navires de guerre aujourd'hui réduits au seul refuge de Toulon. Sur près de 2.000 hectares on trouve des fonds de 10 mètres; sur une superficie double, on rend de 8 à 9 mètres, ailleurs les fonds sont de 4 à 8 mètres. En certains endroits, les grands fonds sont au pied même des hauteurs riveraines. Un seul point présente des profondeurs basses, c'est la région située vers

les embouchures de la Touloubre et de l'Arc. Avec les siècles, ces fleuves minuscules ont amené des alluvions qui ont produit des cordons littoraux reproduisant en petit les phénomènes des bords du Rhin. Mais le débit de ces cours d'eau est très faible, il leur faudrait des millions d'années pour modifier les fonds de l'étang. La petite mer de Berro est donc à l'abri de tout cataclysme et elle s'offre comme un refuge naturel pour nos flottes de commerce en cas de guerre.

On ne peut plus maintenant méconnaître le danger qui menace nos villes maritimes de la Méditerranée. Avec les canons à longue portée et à explosifs puissants, elles peuvent être détruites en quelques heures, si elles commettent la faute de ne pas envoyer leur flotte dans un havre intérieur, les bâtiments réunis dans leurs bassins sont exposés à être incendiés, malgré les batteries qui les protègent.

Il faut absolument trouver dans la Méditerranée un port de refuge à l'abri de toute insulte, assez bien défendu par la nature pour que, même en supposant nos escadres amoindries, les flottes de Marseille et de Cette puissent échapper au bombardement.

Il n'y a qu'un point sur toute la côte remplissant ces conditions: c'est la petite mer de Berro.

Le massif des montagnes de l'Estaque qui la sépare de la Méditerranée a une largeur de huit kilomètres et présente un relief de 100 à 250 mètres d'altitude. Le débouché vers le golfe de Fos a sept kilomètres de longueur et n'offre à Port-de-Bouc qu'une étroite ouverture qui ne saurait être forcée.

C'est pour les marins un refuge d'une sécurité absolue, bien supérieure à celle de la rade de Brest ou de nos grands estuaires des mers à marée. Cependant la petite mer reste déserte; à peine de temps à autre quelque voile de pêche en sillonne-t-elle les eaux solitaires.

Déjà, avant la guerre, on avait compris l'intérêt qu'il y avait à mettre cette belle nappe en état de recevoir les navires. En 1891, on creusa à travers les eaux sans profondeur de l'étang de Carotat un chenal profond de 6 mètres, avec 13 mètres de largeur au plafond et 27 mètres au plan d'eau. Ce canal n'a pas été entretenu; par suite de l'abaissement des talus sur quelques points, il est bien difficile aux navires calés plus de 3 mètres de circuler librement entre Bouc et Martignes. Bien plus, le peu de largeur du chenal ne permet pas l'évitement.

Il suffirait donc de creuser plus profondément ce chenal et de lui donner une largeur plus grande pour permettre aux plus puissants navires de pénétrer dans la petite mer. Dix mètres de profondeur, 80 mètres de largeur, telles devraient être les dimensions de cet ouvrage. Ce serait une dépense de deux à trois millions, somme infime eu égard à l'importance des résultats.

Sur l'utilité de cette mesure, il n'y a qu'une voix: marins de guerre ou de commerce, armateurs et négociants, tous réclament la mise en état du chenal de Carotat.

Il y a plus qu'un intérêt particulier aux ports méditerranéens dans une telle entreprise, il y a un intérêt national immense. S'imaginer-t-on l'impression produite au début d'une guerre par la nouvelle qu'un croiseur ennemi, trompant la surveillance de notre escadre et bravant les forts du Frioul, a pu pénétrer sans obstacles jusqu'à Marseille et brûler les centines de navires réunis dans les bassins?

Ce serait pour le pays tout entier une lamentable cause d'affaiblissement.

Ce danger peut être écarté par le creusement du canal et l'approfondissement du port de Bouc. En moins d'une année on peut achever ce travail. Dès lors, à la moindre menace, nos grands porte-avions comme nos petits caboteurs pourraient trouver, à deux heures de Marseille, à quatre heures de Cette, un abri absolument sûr.

Il n'en est pas de même cependant cette grande entreprise; il n'y a d'autres intérêts en jeu que ceux des propriétaires de bordiques de pêcheries établies aux issues de l'étang pour profiter des migrations des poissons.

Comme on peut le voir, la question est traitée de main de maître, et on ne saurait que s'associer au chaleureux plaidoyer de M. Ardouin-Dametz.

Humour et philosophie mêlés

Abonnements en nature.

Les abonnements aux journaux payés en nature, c'est une formule probablement nouvelle et curieuse. Elle ne pouvait venir que des États-Unis. Voici, en effet, comme elle est posée par le *Wahl*, de Hazel-Green, dans le Kentucky:

Prix d'abonnement par an:

Vingt livres de porc;
Ou dix livres de saucisse;
Ou deux boisseaux de pommes de terre;
Ou cinq boisseaux de navets;
Ou dix poulets;
Ou dix livres de lard;
Ou encore un boisseau d'oignons.

Les fonctions de caissier dans une comptabilité de journal organisées sur ces bases doivent logiquement conduire aux postes les plus recherchés dans le commerce des denrées alimentaires et les comptables de Hazel-Green doivent se trouver rarement sans situation. Mais quel embarras de saucisse, de lard, de navets et de poulets aux époques de renouvellement des abonnements!

Un joli mot d'archevêque... bulgare il est vrai, Mgr. de Nisch: «Les écoles ne font que des hérétiques. Pères et mères, mieux vaut employer à bâtir des églises l'argent de la rétribution scolaire».

Ce n'est pas d'aujourd'hui, du reste, que le haut clergé bulgare se montre acharné contre le progrès des écoles et du réveil national. N'est-ce pas, en effet, le métropolitain de Tyrnovo ancienne capitale du pays, qui fit brûler naguère une magnifique collection de manuscrits relatifs

à l'histoire de la Bulgarie? *Populus ille ubi quavis non perditur Deo*, eût dit sans doute Properce.

Comme ils perdent pitoyablement leur temps pour tant de malheureux qui jettent ainsi leur goupillon dans les roues du char du progrès, avec le vain espoir de l'enrayer ou de le faire verser dans quelque ornière!

Dans la lutte de tous les siècles entre les cultes, imposés à la créolité humaine par les sacerdocees, et la philosophie, c'est à celle-ci qu'appartient le dernier mot.

Le catholicisme, tôt ou tard, succombera sous ses coups, comme le polythéisme jadis sous les négociations détournées de Socrate, les attaques directes d'Evhémère, les plaisanteries d'Aristophane et de Cicéron. L'agonie peut être plus ou moins longue, la mort est certaine, pour toute croyance qui ne repose pas sur la base inébranlable de principes fournis ou acceptés par la raison. Il en sera des sectes chrétiennes et de leurs autels, comme de Jupiter, de Vénus, de Junon et de leurs temples; un jour viendra, où l'homme étonné, se demandera comment ses ancêtres ont pu humilier leur raison en faveur de ces dogmes absurdes. La coalition des prêtres qui en vivent et des despotes qui s'en étaient pourvus retarder un siècle encore, deux peut-être, le triomphe définitif de la raison et de la philosophie... il faut le regretter pour les générations qui auront pâillie ce retard et des luttes qu'il implique, mais qui est-ce que deux siècles dans l'histoire de l'humanité?

Mon ami d'Ormeuse a la dent cruelle pour ceux qu'il n'aime pas. Angel tient un rang absolument distingué. Le hasard qui n'en fait jamais d'autres les réunit l'autre soir chez une connaissance commune, où Angel se tint coïon à peu près toute la soirée. «Toujours comme ça», dit d'Ormeuse à une espèce de voisine en lançant un regard significatif dans la direction du personnage. C'est bavarde, le monsieur! Oh! dit l'interpellée, c'est bien lui.

qui, gardant le silence, Dans ce qu'il ne dit pas montre tout d'éloquence.

— L'éloquence du dindon! grince d'Ormeuse.

Mon amie G. ne se console pas de l'indocilité de ses enfants, tous fort gentils assurément mais à qui l'obéissance, voyez-vous, ça ne dit pas. Il est certain que si on leur eût donné un peu de jouet juifs, les choses n'en seraient pas plus mal; mais aujourd'hui le pli est pris et mon amie G. a vraiment bien tort de tant se chagriner à cause de ses mœurs. Que ne médite-t-elle la chanson arabe au refrain si empreint de résignation mélancolique: «Petit, l'enfant vous marche sur les pieds; grand, c'est le cœur qu'il vous écrase».

Ironie bien féminine. C'est Clément de Chateaubriand qui nous en offre le régal.

«M. de Chateaubriand, lisiez-vous dans une lettre d'été récemment retrouvée, dîne à jour passé chez deux femmes d'un rare esprit (madame de Damas et madame de Vogüé), qui ne veulent pas qu'il mange autre chose que des feuilles de rose humectées de rosée; autrement il ne serait pas l'auteur de tant de beaux ouvrages pleins de sentiment et d'imagination».

Pauvre Chateaubriand! Les femmes spirituelles savent ridiculiser les amies.

A propos de roses, voici qu'on nous annonce une falsification de nouvelle espèce.

Que ne falsifie-t-on pas à l'heure actuelle? L'essence de roses qui était, et qui est encore, une des spécialités de la Bulgarie, n'a pas échappé à cette fâcheuse tendance. Le *Gardner's Chronicle* résume, en effet, un rapport sur ce sujet du consul d'Angleterre qui ouvre un aperçu documentaire sur cette falsification spéciale.

L'an dernier, dit le journal anglais, un délégué de la Chambre de commerce anglaise, envoyé à Kazanlik pour se procurer de l'essence absolue et authentiquement pure, a dû recevoir les mains vides. Il n'y a guère à compter sur la probité des marchands, à supposer qu'on en rencontre de parfaitement honnêtes, qui ne sait si le paysan lui-même n'a pas altéré la substance au cours de la fabrication. Il n'y a même pas à compter tenir ce dernier en surveillant la distillation: il suit auparavant additionner quelques pétales de gouttes d'essence de géranium. D'où la conclusion que l'essence de roses pure est un mythe pour qui ne prend point soin de la fabriquer lui-même du commencement à la fin.

Nous pourrions heureusement, si le géranium ou belargonium rose s'obstine à fleurir par trop en Bulgarie, nous rattraper sur les magnifiques plantations de véritables roses qui poussent dans le midi de la France, à Nice, à Cannes, à Grasse, avec une féconde profusion. Dans cette délicieuse question des parfums où nos parfumeurs français ont le bon esprit d'apporter une conscience universellement reconnue, il faudrait être bien mal inspiré pour se rallier au fameux dicton: «Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse»! Il y a assurément flacon et flacon, tout comme fagot et fagot.

Nous coupons ce qui suit dans le récit de l'arrestation d'un gaillard accusé d'un sextuple assassinat:

«Les renseignements que nous avons pu recueillir sur Caillard nous ont paru très favorables; il a déjà comparu devant la cour d'assises du Calvados sous l'inculpation de double assassinat et d'incendie, mais il dut être relâché faute de preuve; au mois de décembre dernier, Caillard fut condamné pour vol de timbres-poste à trois mois de prison; il était sorti de prison depuis le commencement de mars; depuis cette époque il n'avait pas travaillé un seul jour; il ne vivait que de vols».

«Les renseignements ne sont pas très favorables... Je vous crois, cher confrère. Voler; incendier, assassiner, on se demande ce qui lui manque pour être complet à ce gaillard de Caillard!»

Darac.

LE PROCÈS ZOLA

(SUITE)

Oui, je refuse à M. l'avocat général le droit de me donner une leçon. Il a voulu user de paroles éloquentes, paroles préparées pour une manifestation qu'il était en droit d'attendre d'une salle composée contre nous.

Et bien! cela m'a suffi pour lui répondre.

La question que vous allez vous poser est celle-ci: Zola est-il coupable?

De tous côtés: Oui, oui...

Me Labrie, reprenant. — Que ces clameurs vous conduisent, messieurs les jurés, à la ferme loi qui doit être la vôtre. Vous êtes des arbitres souverains plus hauts que tout, plus hauts que l'armée, plus hauts que la justice ordinaire elle-même, puisque vous êtes la justice du peuple, la justice souveraine. Eh bien! osez donc dire maintenant que M. Zola est coupable d'avoir lutté, envers et contre tout, pour le droit, la justice et la liberté!

Quelques timides applaudissements, les derniers que recueillera Me Labrie.

Et, en effet, le président déclare que les débats sont clos, et nous allons assister maintenant à la plus terrible des déclarations.

LA LECTURE DES QUESTIONS

Le président avertit le jury qu'il va lui donner lecture des questions auxquelles il devra répondre.

Il commence par M. Perrenx qui, en sa qualité de gérant, est considéré comme l'auteur du délit.

Et alors le président prononce:

Perrenx est-il coupable d'avoir dilaté le conseil de guerre qui a jugé le commandant Esterhazy, en publiant dans le journal *l'Aurore* «que ce conseil de guerre avait sciemment acquitté un coupable...»; «que cet acquittement était un soulèvement de la France gardera longtemps sur la joue la souillure...»; «que cette sentence était inique...»; «que le premier conseil de guerre avait pu être inintelligent, mais que le second était nécessairement criminel».

Le président lit ensuite la question concernant Zola:

M. Zola est-il coupable d'avoir, comme complice, donné au gérant les moyens de commettre le délit?

Les jurés prêtent grande attention à cette lecture, et on remarque particulièrement le chef du jury qui se penche en avant, attentif, la main derrière l'oreille pour ne rien perdre des paroles du président.

Puis, les jurés se retirent.

Il est six heures vingt-cinq.

PENDANT LE DÉLIBÉRÉ

Salle extraordinaire. Les émotions ont atteint leur maximum d'intensité.

Personne ne peut tenir en place. Surtout les bancs, toutes les banquettes, toutes les chaises, des gens qui pérorant, qui gesticulent. Les paroles s'envolent. Les commentaires sautent par bonds d'un bout à l'autre de la salle. Beaucoup d'irraisonnement. Quelques-uns — la délibération durant déjà depuis une dizaine de minutes — avancent que les jurés ne doivent pas être d'accord.

On part de là pour dire qu'ils sont «en train de se battre», et encore que ceux qui sont pour la condamnation de Zola, «n'ayant pas réussi à faire partager leur opinion, ne veulent pas revenir à l'audience...» Tout cela: tantaisie, chimère. Nous ne donnons ces détails que pour montrer l'énervement de tous.

Zola est pâle. Des gouttes de sueur perlent sur son front. La canne passée entre les jambes, la main appuyée sur le pommeau, le corps un peu mou, aléché, le chapeau haut de forme très enfoncé sur le derrière de la tête, il attend, impatient. Et son impatience se devine aux mouvements fébriles de ses yeux, au tic nerveux qui lui traverse, lui convulsionne par moments la face.

Et, dans la salle, la chaleur se fait de plus en plus étouffante. Les deux grands lustres balayent dans une vapeur flottante. Une buée lourde est partout. La lampe qui brûle derrière Zola en est elle-même tout enveloppée.

De longues pancartes circulent, reproduisant censurement l'écriture agrandie du commandant Esterhazy, avec pour la comparaison, quelques mots de l'écriture du bordereau. On se les passe de mains en mains. Et ils font un curieux effet, ces larges cartons blancs semés au milieu de toutes ces robes noires d'avocats.

Me Labrie, pour respirer un peu, est allé s'asseoir au premier banc du jury. L'anxiété se lit sur son visage.

Plusieurs dames, parmi lesquelles Mme Zola, passent derrière le bureau de la cour — et s'en vont.

Il est exactement sept heures moins dix.

Dans la salle d'audience, le brouhaha continue à rester indescriptible.

Soudain, il s'apaise.

Un coup de sonnette retentit.

Est-ce le jury qui revient?

Non! Alors quoi?

Le président, peut-être, aura été appelé. Mais cette hypothèse est bientôt détruite, car voici, enfin, les deux coups de sonnette, aigus, troublants, qui annoncent l'entrée du jury.

Et, comme par enchantement, la grande marée mouvante est cette inoubliable salle d'audience se calme et expire en une vague silencieuse, au pied du jury.

LE VERDICT

Instant solennel. Minute inoubliable. Tous les jurés ont regagné leurs places et se sont assis. Seul, le chef du jury se lève. Il tient à la main la feuille contenant les questions. Pour lire, il s'approche de l'avocat-général, et tend sa feuille sous l'abat-jour de sa lampe. Ainsi légèrement penché et gêné, il n'en lit pas moins d'une voix vibrante:

«Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est:

«En ce qui concerne M. Zola: Oui, sur toutes les questions...»

Et c'est tout.

Le verdict est muet sur les circonstances atténuantes.

